

Mise à jour des plans d'investissement prévus au PARCI
pour 2026-2027 et 2027-2028

Région 16 Montérégie

Communautés désignées Centre, Est et Ouest






2026-2028

Introduction

Le présent document décrit le plan d'investissement du programme Vers un chez-soi (VCS) pour les exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028 pour notre région, la Montérégie.

Celui-ci s'appuie sur un processus de concertation régionale impliquant les tables de concertation et l'ensemble des partenaires concernés, afin d'identifier et de prioriser les besoins locaux en matière de lutte contre l'itinérance et de stabilité résidentielle.

Les priorités retenues sont structurées autour des 5 secteurs d'activités du VCS qui sont :

-  Les services de logement;
-  La prévention et l'orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges;
-  Les services de soutien aux personnes desservies;
-  L'investissement en immobilisations;
-  La coordination des ressources et la collecte de données.

Pour chacun des exercices financiers visés, ce document présente le montant total du financement ainsi que la répartition et le pourcentage des sommes allouées par secteur d'activité.

Enfin, notre plan d'investissement met en évidence les contributions financières et en nature (p. ex. : cartes d'épicerie prépayées, produits hygiéniques, cartes-cadeaux) provenant d'autres sources de financement, de même que les partenaires impliqués, qu'ils soient publics, communautaires ou privés. Cette approche met en évidence l'engagement collectif de la communauté de la Montérégie ainsi que la mobilisation de ressources complémentaires dont la valeur est au moins équivalente à la contribution reçue dans le cadre du volet Communautés désignées (CD).

Mise en contexte de la mise à jour du Plan d'investissement et des résultats communautaires

En vertu de l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi (VCS) 2019-2024 qui fut prolongée jusqu'en 2028, la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance ainsi que les communautés du Québec qui y participent ciblent un résultat fondamental :

- La réduction de l'itinérance chronique dans la communauté.

La Montérégie s'inspire des définitions de l'itinérance chronique des gouvernements du Québec (La Politique nationale de lutte à l'itinérance) et du Canada (l'itinérance au Canada, définitions et recensements, publication no 2020-41F).

Nous définissons ainsi, l'itinérance chronique comme étant la situation de personnes n'ayant pas occupé un logement depuis une période prolongée et ayant vécu une situation d'itinérance pendant une durée cumulative d'au moins six mois (180 jours) au cours de la dernière année, ou d'au moins 18 mois (546 jours) au cours des trois dernières années. Cette forme d'itinérance, caractérisée par sa persistance ou sa récurrence, concerne fréquemment des personnes présentant des maladies chroniques, des troubles liés à la dépendance ou des problématiques de santé mentale.

Au cours des périodes mentionnées précédemment, la personne a connu des épisodes ponctuels d'itinérance, notamment par des séjours en refuge ou dans divers établissements, tels qu'un centre de détention, un établissement hospitalier ou un centre de thérapie, ainsi que dans des lieux impropres à l'habitation (véhicule, campement, etc.) ou encore dans des milieux d'hébergement temporaire chez des proches ou des amis. Il convient de préciser que cette forme d'itinérance est la plus visible et qu'elle génère un nombre élevé d'interventions ainsi que des coûts sociaux significatifs.

Au printemps 2022, les régions visées par le volet communautés désignées (CD) sous le programme de financement *Vers un chez-soi* ont identifié dans leur plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) respectif les résultats qu'elles utiliseront pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables, incluant l'itinérance chronique. Pour chaque résultat sélectionné et identifié dans le (PARCI), nous avons déterminé les indicateurs utilisés pour le mesurer ainsi qu'une cible communautaire pour la période visée. Ce suivi détaille les résultats régionaux observés pour l'exercice 2025-2026 (du 1er avril 2024 au 31 mars 2025) pour la Montérégie.

Le présent document a pour objet de transmettre à Santé Québec ainsi qu'aux établissements territoriaux de la Montérégie les orientations découlant de la conclusion de l'Entente modificatrice n° 3 du programme *Vers un chez-soi* (VCS), de même que celles liées au nouvel objectif gouvernemental du Québec relatif au suivi du nombre de personnes accompagnées vers une stabilité résidentielle.

Concertation

Notre plan d'investissement s'appuie sur une démarche structurée de concertation régionale et locale, impliquant les tables de concertation en itinérance ainsi que l'ensemble des partenaires institutionnels et communautaires concernés en Montérégie. Cette approche vise à assurer une participation inclusive et représentative des acteurs du territoire afin d'identifier, d'analyser et de prioriser les besoins locaux en matière de lutte contre l'itinérance et de stabilité résidentielle.

Dans ce contexte, la mise à jour du plan d'investissement de *Vers un chez-soi* repose sur la mobilisation continue des tables de concertation régionales et locales, appuyée par un travail soutenu d'amélioration de la disponibilité et de l'analyse des données. Les efforts de concertation et de mise à niveau des pratiques de collecte et d'analyse de données ont permis de renforcer la compréhension des exigences en Montérégie, de produire un portrait régional plus précis et de soutenir une prise de décision mieux éclairée.

Par ailleurs, un plan de diffusion des résultats est en cours d'élaboration en collaboration avec la Direction des communications et des affaires publiques du CISSS de la Montérégie-Centre, en concertation avec les deux autres CISSS de la Montérégie, dans une perspective régionale intégrée. Les résultats régionaux mis à jour seront rendus accessibles sur le portail Santé Montérégie au plus tard le 1^{er} mars 2026.

Plan d'investissement : tableau par secteur d'activité

Le financement 2026-2028 s'inscrit dans un contexte de quasi-reconduction de l'ensemble des projets existants. Par conséquent, les sommes allouées à chacun des volets d'activité demeurent sensiblement les mêmes. Par ailleurs, depuis l'implantation des Services d'aide à la recherche de logement (SARL) en Montérégie, ces services sont principalement assumés par les Offices d'habitation locaux afin de soutenir les personnes dans leurs démarches pour trouver un logement. Des points de service sont notamment offerts à Longueuil, dans le Haut-Richelieu, à Beauharnois-Valleyfield, dans le Bassin de Chambly/Roussillon et à Pierre-De Saurel.

En raison d'un financement insuffisant, plusieurs organismes communautaires de la Montérégie ont, au cours de la dernière année, transféré aux SARL le volet lié au placement en logement. Ils ont plutôt choisi de concentrer leurs efforts sur le développement des compétences personnelles des personnes hébergées en urgence ou en transition, afin de favoriser leur maintien en logement. Cette réorganisation des services explique la diminution de 2 % des placements en logement et l'augmentation des services de soutien aux personnes desservies.

Ajustement Communautés désignées (CD) et Itinérance dans les communautés rurales et éloignées (ICRÉ)

La répartition actuelle CD/ICRÉ ne permet pas de reconduire l'ensemble des projets ICRÉ à leur plein financement pour 2026-2027 et 2027-2028. Le montant prévu au volet ICRÉ (1 077 165 \$) est insuffisant au regard des engagements existants.

Un transfert de 745 578 \$ du volet CD vers ICRÉ est requis afin d'assurer la continuité des services et d'éviter une diminution significative du financement en milieux ruraux et éloignés. Sans ce rééquilibrage, une réduction des services ou le lancement d'un nouvel appel de projets serait nécessaire, générant instabilité et risque d'interruption.

La recommandation a été adoptée à l'unanimité à la suite d'une concertation réunissant les trois CISSS et les six tables sous-régionales. Environ le tiers des organismes financés par VCS sont situés en territoires ruraux et éloignés, ce qui justifie un ajustement visant l'équité territoriale et la cohérence régionale.

Le transfert proposé constitue une mesure de stabilisation conforme aux objectifs de continuité et de maintien des services du programme.

Volet CD

Secteur d'activité	Financement alloué en 2026-2027	Financement alloué en 2027-2028	Pourcentage total du financement alloué par secteur d'activité
Services de logement	1 538 234 \$	1 538 233 \$	25,71 %
Prévention et orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges	400 458 \$	400 458 \$	6,69 %
Services de soutien aux personnes desservies	3 984 351 \$	3 984 352 \$	66,6 %
Investissement en immobilisations	60 591 \$	60 591 \$	1 %
Coordination des ressources et collecte de données	0 \$	0 \$	0 %
Total	5 983 634 \$	5 983 634 \$	100 %

Volet ICRÉ

Secteur d'activité	Financement alloué en 2026-2027	Financement alloué en 2027-2028	Pourcentage total du financement alloué par secteur d'activité
Services de logement	288 554 \$	288 554 \$	15,83 %
Prévention et orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges	85 447 \$	85 447 \$	4,69 %
Services de soutien aux personnes desservies	1 448 742 \$	1 448 742 \$	79,48 %
Investissement en immobilisations	0 \$	0 \$	%
Coordination des ressources et collecte de données	0 \$	0 \$	0 %
Total	1 822 743 \$	1 822 743 \$	100 %

Financement externe estimatif des initiatives de lutte contre l'itinérance en Montérégie

Source de financement (en nature ou en espèce)	2026-2027	2027-2028	Total 2026-2028
Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII)	19 789 036 \$	19 789 036 \$	39 578 072 \$
Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)	10 860 080 \$	10 860 080 \$	21 720 160 \$
Total	30 649 116 \$	30 649 116 \$	61 298 232 \$

Résultats communautaires

L'approche communautaire axée sur les résultats constitue un levier qui contribue à ce que les partenaires au sein d'une même communauté puissent développer et peaufiner une vision commune des retombées de leurs efforts collectifs et des initiatives en cours en prévoyant des résultats clairs.

En Montérégie, les mêmes cibles sont suivies depuis l'annonce de ce financement en 2019. Cependant, afin de mesurer l'atteinte de la cible nationale de 5 000 personnes à accompagner vers une stabilité résidentielle, objectif fixé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en 2025 et déployé par Santé Québec, les établissements territoriaux doivent maintenant assurer le suivi d'indicateurs communs, applicables aux volets (communauté désignée) CD et l'itinérance dans les communautés rurales et éloignées (ICRE). À noter que la priorité 2, « Accompagner 5 000 personnes vers une stabilité résidentielle », constitue la seule nouvelle cible de notre région.

PRIORITÉ 1: PRÉVENTION ET RÉDUCTION DE L'ITINÉRANCE CHRONIQUE EN MONTÉRÉGIE
Réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique en visant la stabilité résidentielle au sein de la communauté désignée au cours de l'année.
CIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire de 20 % le nombre de personnes qui ont été identifiées comme étant en situation d'itinérance et qui ont bénéficié d'un placement en logement, de par l'attribution d'un logement à l'intérieur du programme de supplément au loyer (PSL) ou de par le programme VCS; ➤ Le portrait visé de ces personnes placées en logements sera : <ul style="list-style-type: none"> ○ 45 % d'entre elles auront conservé leur logement durant 12 mois; ○ 60 % d'entre elles auront conservé leur logement durant 24 mois;

INDICATEURS

- Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement sous les programmes de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA), programme de supplément au loyer (PSL) et vers un chez soi (VCS);
- Nombre de personnes accompagnées en logement transitoire ou permanent.
- Déclinaison de l'indicateur en différents sous-groupes :
 - Pour le volet VCS, les sous-groupes de l'âge et du sexe sont utilisés;
 - Pour ce qui est du PAII, ce ne sont pas des sous-groupes qui sont retenus pour les indicateurs de placement.

SOURCES DE DONNÉES

- Les données statistiques sont mises à jour à la suite des demandes de logement dans le cadre du programme PSL par le biais de tableaux de suivi Excel;
- Les données statistiques sont mises à jour lors des redditions de compte dans le cadre du programme SRA grâce à des tableaux de suivi Excel;
- Les données provenant du dénombrement (mise à jour aux quatre ans);
- Les résultats annuels VCS.

Diminuer l'itinérance chronique chez les populations vulnérables identifiées comme priorité pour notre région, soit les JEUNES.

CIBLES

- De notre cible de loger 20 % des personnes qui ont été identifiées comme étant en situation d'itinérance au cours de la dernière année, **20 % d'entre elles seront des jeunes.**
- Recenser des projets spécifiquement pour les jeunes dans les organismes selon les données PAII et Programme qualification des jeunes (PQJ).

INDICATEURS

- Nombre de nouvelles personnes accompagnées vers une stabilité résidentielle via le Programme de supplément au loyer jeunesse (PSL-J)
- *20 jeunes du programme PQJ accompagnés en stabilité résidentielle par les moyens suivants:
 - PSL jeunesse : 20 PSL-J seront attribués;
 - 75 % des jeunes auront gardé leur logement après une période de 12 mois;
 - 65 % des jeunes auront gardé leur logement après une période de 24 mois.
- Déclinaison de l'indicateur en différents sous-groupes :
 - Jeunesse : âge des bénéficiaires des PSL-J.

SOURCES DE DONNÉES

- Les données statistiques sont mises à jour au fur et à mesure que les PSL-J sont attribués en ce qui concerne les demandes de PSL et de SRA via des tableaux de suivi Excel;
- Les données provenant du dénombrement (mise à jour aux quatre ans);
- Les données des redditions de compte PAII et SRA;
 - À noter que le rapport disponible sur la plateforme des rapports sur les résultats en ligne (RREL) ne nous permet pas d'obtenir la donnée par groupe d'âge comme mentionné précédemment.

Diminuer l'itinérance chronique chez les populations vulnérables identifiées comme priorité pour notre région, soit les FEMMES.

CIBLES

- Bonifier de 10 % l'offre de services à l'intention des femmes en augmentant le nombre de places disponibles et exclusivement réservées à celles-ci en hébergement d'urgence et de transition dans chacune des sous-régions.

INDICATEURS

- Nombre de femmes hébergées dans les ressources ayant des places dédiées exclusivement aux femmes par sous-région.
Déclinaison de l'indicateur en différents sous-groupes :
 - Par groupe d'âge : N/A

SOURCES DE DONNÉES

- Les données statistiques sont mises à jour au fur et à mesure dans notre outil Excel maison de suivi des ressources en hébergement en Montérégie.
- Les statistiques du rapport sur la plateforme RREL de VCS ne nous permettent pas d'extraire les données spécifiques aux femmes.

PRIORITÉ 2: ACCOMPAGNER 5 000 PERSONNES VERS UNE STABILITÉ RÉSIDENTIELLE

Augmenter le nombre de personnes accompagnées et logées dans un logement permanent ou de transition au cours de l'année.

CIBLES

- Réduire de 20 % le nombre de personnes qui ont été identifiées comme étant en situation d'itinérance et qui ont bénéficié d'un placement en logement, de par l'attribution d'un logement à l'intérieur du programme de supplément au loyer (PSL) ou de par le programme VCS;
- Le portrait visé de ces personnes placées en logements sera :
 - 45 % d'entre elles auront conservé leur logement durant 12 mois;
 - 60 % d'entre elles auront conservé leur logement durant 24 mois;
 - Moins de 40 % d'entre elles feront un retour à l'itinérance durant l'année.

INDICATEURS

- Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement:
 - Permanent;
 - Transitoire.
- Nombre de jeunes provenant des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté ayant bénéficié d'un supplément au loyer:
 - Accompagnés;
 - Logés.
- Nombre de personnes en situation d'itinérance ayant bénéficié d'un supplément au loyer:
 - Accompagnés;
 - Logés.

SOURCES DE DONNÉES

- Les données statistiques du RREL;
- Mesure 1.1 du PAII 2021-2026; données issues du tableau mensuel de reddition de compte;
- Mesure 5.2 du PAII 2021-2026; données issues du tableau mensuel de reddition de compte;
- Mesure 5.3 du PAII 2021-2026; données issues du tableau mensuel de reddition de compte.

Conclusion

Le plan d'investissement 2026-2027 et 2027-2028 du programme *Vers un chez-soi* en Montérégie s'inscrit dans une démarche structurée, concertée et fondée sur les résultats, en cohérence avec les orientations de l'Entente Canada-Québec et les objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre l'itinérance. Il reflète une mobilisation régionale soutenue des partenaires institutionnels, communautaires et intersectoriels, ainsi qu'une volonté partagée de prioriser des interventions adaptées aux réalités locales.

La répartition des investissements par secteur d'activité, combinée à l'apport de contributions financières et en nature provenant de sources complémentaires, permet de renforcer la capacité collective du territoire à prévenir l'itinérance, à soutenir les personnes les plus vulnérables et à les accompagner vers une stabilité résidentielle durable. L'arrimage entre les investissements, les résultats communautaires ciblés, les indicateurs retenus et les sources de données assure un cadre de suivi rigoureux, favorisant une prise de décision éclairée et une reddition de comptes transparente.

La poursuite des efforts de concertation, l'amélioration continue des pratiques de collecte et d'analyse des données, ainsi que la diffusion des résultats à l'échelle régionale constituent des leviers essentiels pour ajuster les actions au fil du temps et maximiser les retombées du programme. Le plan tient également compte des réalités différenciées entre les communautés désignées et les milieux ruraux et éloignés. Les ajustements inter-volets proposés visent à assurer la continuité des services, l'équité territoriale et la stabilité des interventions, dans le respect des objectifs du programme.

Ce plan d'investissement témoigne de l'engagement de la Montérégie à contribuer de manière structurante et durable à la réduction de l'itinérance, en misant sur la collaboration, l'efficacité des interventions et l'atteinte de résultats concrets pour les personnes et les communautés.